



PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT ET RISQUES – Cellule EAU



**OPERATIONS SOUMISES A DECLARATION
EN APPLICATION DES ARTICLES L. 214-1 A L. 214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

RUBRIQUE 1.1.1.0. : Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.



DOSSIER DE DEMANDE

Préambule :

Ce dossier est à présenter en **trois exemplaires**, plans compris. Il résulte des dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration tel que le prévoit le titre II du décret n°2006-880 du 17 juillet 2006 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration.

L'administration se réserve le droit de requalifier votre demande, en fonction de la nature des installations, ouvrages, travaux et activités, sur d'autres rubriques.

Composition du dossier :

- ❶ Le présent formulaire de déclaration dûment complété ;
- ❷ Un plan situant l'ouvrage sur une carte IGN au 1/25.000^{ème} ;
- ❸ Un extrait de plan cadastral situant les travaux ;
- ❹ Selon l'importance des travaux, le dossier pourra être complété par un plan de masse et/ou des profils.

Transmission du dossier :

Ce dossier doit être adressé à la

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
GUICHET UNIQUE DE L'EAU

Boulevard Demontzey
BP 211
04002 DIGNE LES BAINS

Tél : 04.92.30.20.94 ou 70 / Fax : 04.92.30.55.01

DOSSIER DE DECLARATION PRELIMINAIRE A REMPLIR PAR LE DECLARANT

**1^{ère} Etape : DÉCLARATION D'INTENTION
EN FONCTION DE L'INCIDENCE DE L'OPERATION,
DES COMPLEMENTS SERONT DEMANDES**

I – DEMANDEUR

N° D'ORDRE

Organisme/Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

II – LOCALISATION

- Désignation du bassin-versant :
- Commune du projet ➤ Lieu-dit
- Situation cadastrale des terrains

Section	N°	Nom du propriétaire

III – NATURE DES TRAVAUX A REALISER (cocher la ou les cases correspondante(s) aux travaux)

- Puits (Diamètre supérieur ou égal à 0,4 m) pour prélèvement en eau :
Préciser la profondeur projetée : m.
- Forage (Diamètre inférieur à 0,4 m) pour prélèvement en eau :
Préciser la profondeur projetée : m.
- Autre ouvrage de captage :
Préciser la destination de l'ouvrage :
Préciser la profondeur projetée : m.

IV – DESTINATION DE L'EAU A PRELEVER [entourer la ou les destination(s) correspondante(s)]

- | | | |
|--------------------|-----------------------------|------------|
| Agroalimentaire | Alimentation en Eau Potable | Carrière |
| Géothermie | Industrie | Irrigation |
| Autre : (Préciser) | | |

DOSSIER DE DECLARATION PRELIMINAIRE A REMPLIR PAR LE DECLARANT

2^{ème} Etape : INFORMATIONS PRÉALABLES COMPLÉMENTAIRES EN FONCTION DE L'INCIDENCE DE L'OPERATION, DES COMPLEMENTS SERONT DEMANDES

IV – TRAVAUX

1 – Entrepreneur chargé des travaux

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Adhésion à la Charte Nationale des Foreurs : Oui

Non

2 – Déroulement du chantier

Accès	- engins empruntant une voie (chemin, route) - engins aménageant un accès (débroussailage, terrassement...) [Préciser la ou les parcelle(s) concernées]	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
--------------	---	--

Ouvrage	- par forage - par terrassement - Nombre (à préciser) :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
----------------	---	--

Equipement	- intervention sur l'ouvrage - construction de génie civil - autre (à préciser)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
-------------------	---	--

Essais	- Durée - Nombre d'essais - Analyse de l'eau	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---------------	--	--

3 – Incidence potentielle des travaux sur l’environnement

Accès	<ul style="list-style-type: none"> - élimination d’arbres et arbustes - terrassement - remblais - autres(à préciser) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
--------------	--	--

Ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de rejet des eaux de forage : - Décantation des eaux de forage : - Traitement des matériaux excavés : 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
----------------	--	--

Equipement	<ul style="list-style-type: none"> - chemisage - emploi de ciment (Ouvrage) - emploi de ciment (Génie civil) - autres (à préciser) 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
-------------------	--	---

Essais	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de rejet des eaux de pompage : - Décantation des eaux de pompage : - Traitement des matériaux récupérés : 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
---------------	--	--

4 – Protection du milieu récepteur

4.1 – Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux :
 (laitances de ciment, mise en suspension des fines, stockage des engins)

4.2 – Mesures envisagées pour vérifier l’influence du pompage sur les ouvrages voisins dans un rayon de 500 mètres :

4.3 – Remise en état du site et du milieu naturel récepteur : (plantations, enherbement....)

5 – Programmation des travaux

Date programmée du début d'exécution :	Durée :
---	----------------

6 – Prélèvement escompté

Période de prélèvement :
Débit de prélèvement : m ³ /h m ³ /j m ³ /an.

REMARQUES :

La 1^{ère} étape (**Déclaration d'intention**) et la 2^{ème} étape (**Informations préalables**) peuvent faire l'objet d'un seul et même dossier adressé au guichet unique de l'eau.

V – RECAPITULATIF DE LA PROCEDURE DE DEMANDE *(DECRET PROCEDURE DU 17/07/2005)*

⇒ Dans les **quinze jours suivant la réception de cette déclaration**, il est adressé au déclarant :

- lorsque la déclaration est incomplète, un accusé de réception qui indique les pièces ou informations manquantes ;
- lorsque la déclaration est complète, un récépissé de déclaration qui indique soit la date à laquelle, en l'absence d'opposition, l'opération projetée pourra être entreprise, soit l'absence d'opposition qui permet d'entreprendre cette opération sans délai. Le récépissé est assorti, le cas échéant, d'une copie des prescriptions générales applicables.

⇒ Des prescriptions complémentaires pourront être imposées au demandeur, soit au démarrage des travaux, soit en cours d'exécution en fonction des conditions climatiques et/ou des conditions d'exécution, suite à un contrôle inopiné éventuel afin de satisfaire au Code de l'Environnement.

VI – ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire s'engage à réaliser les travaux conformément à la déclaration.

Les installations, ouvrages, travaux ou activités doivent être implantés, réalisés et exploités conformément au dossier de déclaration et, le cas échéant, aux prescriptions particulières.

Je déclare avoir pris connaissance des éléments ci-dessus (V et VI du présent document).

Fait à

Le

Signature du pétitionnaire